



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Allocations

Question écrite n° 36423

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur les problèmes que connaissent certains prérétraités du groupe CDF chimie à Mazingarbe. En effet, les personnes en prérétraite depuis le 31 mai 1987 se voient retirer, de l'indemnité ASSEDIC, l'équivalent de leur demi-pension de la Caisse autonome nationale, alors que ceux qui le sont depuis le 1er août 1987 touchent leur indemnité intégralement (JO du 1er août 1987, décret no 87-603 du 31 juillet 1987). Par conséquent, il lui demande s'il est possible d'obtenir un effet rétroactif permettant d'éviter cette différence d'indemnisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36423

**Rubrique :** Prérétraites

**Ministère interrogé :** industrie, PTT et tourisme

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 668